



Procès – verbal du Conseil municipal (Extraits) Séance du 26.10.2016

L'an deux mille seize

Et le 26 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de REAUMONT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire, Brigitte LAURENT

Présents : Mesdames Brigitte LAURENT, Françoise MOLLIER –SABET, Sylviane BOIS, Geneviève BOIZARD,

Messieurs Serge PASTOR, Patrick GRABIT, Paul PERRIN, Jackie SORET,

Pouvoir : Christine GIARDINA – MARINI à Jackie SORET

Absents : Sylvie BOIS-FRAGNOL, Marion PERRIN, Didier DURAND – GAILLARD, Cyrille SOUBEYRAT

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 21.09.2016

Le procès-verbal de la séance du 21.09.2016 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés
Pour : 09 dont un pouvoir

☛ Délibération 44.2016

Objet : attribution des subventions 2016 aux associations locales et aux pompiers

Vu le budget primitif 2016,

Considérant la nécessité de répartir les crédits budgétaires restants et le souhait de l'association ROC JUDO de ne pas obtenir de subvention,

Après consultation des dossiers restitués avant la date limite de dépôt, Madame Sylviane BOIS propose une répartition des subventions telle que définie ci-dessous :

Nom de l'association	Montant 2015	Montant 2016
ACCA	100 €	100 €
Amitié Montagne Réaumont	Documents non rendus dans le délai imparti	200 €
Caval'motte	✓	100 € somme versée à titre exceptionnel *
Chansons buissonnières	Documents non rendus dans le délai imparti	50 €* 200 €
Club détente et loisirs	190 €	200 €
Féerie des Aiguilles et du Handicap	Documents non rendus dans le délai imparti	
Le Pic vert	Documents non rendus dans le délai imparti	100 €
L'Orée du Bonsaï	100 €	100 €
Réaumont animation	550 €	550 €* 1500 €
Roc judo *		
Ti-forme (gym bénévole)	210 €	200 €
Tennis club	550 €	500 €
Maison de l'Arbre	1830 €	1500 €
Pompiers – BEAUCROISSANT	130 €	150 €

***Concernant les associations suivantes :**

Caval'motte : cette association sera bénéficiaire d'une subvention exceptionnelle cette année. Ils sont invités à se rapprocher d'autres associations pour prévoir une animation sur la commune et pour l'obtention de matériel.

Chansons buissonnières : une subvention de 50 € a été versée au motif que cette association n'a pas annulé sa réservation de salle en novembre (150 € seront déduits du montant de la subvention prévue initialement)

Réaumont-Animation : les membres du Conseil municipal demande qu'un dossier soit constitué pour la construction d'un four à pain sur un terrain privé, incluant des clauses de réglementation (conditions d'accessibilité, bail...)

Le CM ☛ Pour : 9 dont un pouvoir ➔ Décide d'octroyer les subventions suivant la répartition telle qu'établie précédemment.

☛ Délibération N° 45.2016

Objet : **Subvention 2016 au Sou des Ecoles**

Madame Françoise **MOLLIER-SABET, adjointe à la vie scolaire**, rappelle au conseil municipal que l'attribution des subventions aux associations doit faire l'objet d'une délibération.

Elle informe que le nombre d'élèves inscrits au 1^{er} septembre 2016 s'élève à 68

Le CM ☛ Pour : 09 dont un pouvoir ➔ **Décide d'allouer une subvention de 1496 € au Sou des Ecoles de Réaumont pour l'année 2016 (22 €/par élève).**

☛ Délibération N°46.2016

Objet : **Subvention 2016 à la Coopérative Scolaire de Réaumont affiliée à l'O.C.C.E. (Office central de la coopération à l'école)**

Madame Geneviève **BOIZARD, conseillère municipale**, membre de la commission scolaire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la subvention pour l'année 2016 à la coopérative scolaire à : 600 € (Budget de Direction : 350 € // Bibliothèque de l'école : 250 €).

Le CM ☛ Pour : 09 dont un pouvoir ➔ **Décide d'allouer une subvention de 600 € à la coopérative scolaire de Réaumont pour l'année 2016**

☛ Délibération N°47.2016

Objet : **Subvention 2016 au CCAS**

Madame le Maire explique au conseil municipal que pour assurer l'équilibre du budget de fonctionnement du C.C.A.S, il est nécessaire de voter une subvention d'un montant de 2 500.00 €.

Le CM ☛ Pour : 09 dont un pouvoir ➔ **Décide** d'allouer une subvention de 2 500.00 € au profit du CCAS

☛ Délibération N°48.2016

Objet : **Cadeau de Noël aux enfants des employés communaux- année 2016**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibérations du 21 octobre 2015, portant le montant des bons d'achat à 50 € pour les cadeaux de Noël des enfants des employés communaux à valoir dans l'enseigne : **CADHOC**

Madame le Maire en propose la reconduction pour l'année 2016,

Les bénéficiaires de ces bons sont : les enfants dont la limite d'âge est fixée à 13 ans dans l'année (8 enfants sont concernés).

Le CM ☛ Pour : 09 dont un pouvoir

➔ **Décide** de maintenir le système de bons d'achats d'une valeur de **50 €** pour l'année 2016

➔ **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches nécessaires auprès de l'enseigne suivante : **CADCHOC**, retenue pour l'acquisition de ces bons.

☛ **Délibération N°49.2016**

Objet: Bons d'achat au personnel communal

Madame le Maire rappelle la délibération N° 56.2015 du 21.10.2015, par laquelle l'assemblée délibérante décidait d'offrir à chaque employé communal, un cadeau de Noël sous forme de chèques CADHOC d'un montant de 60 €

Le CM ☛ Pour 09 dont un pouvoir ➔ **DECIDE** d'octroyer ☛ un bon d'achat d'une valeur de 60 € à 12 agents employés à la commune de REAUMONT

Service administratif : 03

Service technique : 03

Service scolaire : 06 (dont un bon pour l'apprentie recrutée en CAP en alternance)

☛ **Délibération N°50.2016**

Objet : Décision modificative n° 2 – Virement de crédits

Monsieur Patrick **GRABIT**, conseiller municipal, membre de la commission finances, expose au conseil municipal que, au vu du budget primitif voté le 18 mars 2016, et afin d'équilibrer les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement, une décision modificative est proposée comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Art.2183 – Matériel bureau et informatique Opération 1001 - ACQUISITIONS		+ 1300.00 €
Art. 21318 – Travaux autres bâtiments publics Opération 2007 – LOGEMENTS SOCIAUX		+ 15 000.00 €
Art. 2151 – Travaux de réseaux de voirie Opération 6005 – VOIRIE	- 16 300.00 €	
Section d'Investissement TOTAL Dépenses	- 16 300.00 €	+ 16 300.00 €

Le CM ☛ **Pour** : 09 dont un pouvoir ➔ **Décide** d'accepter la décision modificative comme désignée ci-dessus

☛ **Délibération N°51.2016**

Objet : Travaux de mise en sécurité de l'église – renforcement de sol sous fondations.

En raison de désordres importants et inquiétants constatés sur l'église de Réaumont, l'Agence BONNARD/MANNING a été missionnée pour procéder à des études structurales et architecturales destinée à la réalisation de travaux de mise en sécurité de l'église.

Une étude géotechnique a été réalisée par la société E.G.SOL en qualité de sous-traitant de l'agence. Cependant, Monsieur DEVAUJANY, architecte et Monsieur SAUER, ingénieur : après les interrogations de la Municipalité, indiquent qu'il faut une investigation et des reconnaissances complémentaires afin d'expliquer les désordres sur l'église.

La commune de Réaumont a confié à E.G.SOL Dauphiné Savoie la commande d'un diagnostic géotechnique complémentaire à l'étude initiale, de type G5 pour les travaux de mise en sécurité de l'église.

E.G.SOL propose une mission de maîtrise d'œuvre sur la solution de stabilisation des fondations de l'église en renforcement du sol par injection de résine.

Monsieur Serge **PASTOR** adjoint à la voirie, aux bâtiments et à l'environnement

informe également l'assemblée, de l'envoi par Monsieur SAUER à la commune d'un additif au rapport de diagnostic structurel – phase II avec une préconisation transitoire (2 ans) de confinement sur les ouvrages les plus fracturés soit :

- Maintien du périmètre de sécurité.
- Confinement provisoire des ouvrages les plus fracturés suivant carnet n°02 du 26/7/2016 (contrefiches bois venant en butée sur fondations et massif BA stabilisé dans le sol, flasques s'opposant à l'ovalisation de la voûte avec maintien du jeu de 2/3mm).
- Suivi des jauges I17 et I18 disposées sur la voûte (1 mesure par trimestre) en vue de mieux orienter la solution de réparation.

Afin de réaliser les travaux de confortement et de mise en sécurité de l'Eglise consistant dans un premier temps au renforcement du sol par injection de résine, **Le CM pour : 09 dont un pouvoir** ➔ **SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation territoriale du Département 38 auprès de la Maison de Territoire

-Répartition du financement :

▪**Autofinancement :**

Coût estimatif de l'opération : 280 000 .00 € H.T.

Subvention DOTATION TERRITORIALE : 29 % du coût H.T. de l'opération soit 81 200.00 € H.T.

Soit un autofinancement de 198 800.00 € H.T.

◆**Délibération N°52.2016**

Objet : Travaux d'entretien de la voie communale – programme 2017 ➔ demande de subvention auprès de la maison du territoire Voironnais – chartreuse : route dite du Bessey et route dite chemin de Maloza

Monsieur Serge **PASTOR**, Adjoint à la voirie, aux bâtiments et à l'environnement informe qu'une partie de la voie communale dite route du Bessey est détériorée.

Il convient donc de prévoir au titre de la programmation territoriale du Département, des travaux de réfection d'une portion de la voie communale dite Route du Bessey en raison des risques importants pour la sécurité des usagers qui empruntent cette route.

Le Chemin de Maloza nécessite la réalisation d'un revêtement bi-couche afin de prévenir tout incident pour les usagers de cette voie.

Le coût prévisionnel pour la réfection de la voie communale dite route du Bessey et du revêtement bi-couche du chemin de Maloza s'élève à 14 500 € HT.

Les travaux seront à réaliser dans le courant du mois de juin 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, Pour : 09 dont un pouvoir SOLLICITE auprès du Conseil Général de l'Isère une subvention auprès de la Maison du territoire du Département 38 pour la réfection d'une portion de la voie communale dite route du Bessey et la réalisation d'un revêtement du Chemin de Maloza.

Coût estimatif des travaux : 14 500.00 H.T.

Subvention du Département 29% du coût H.T. de l'opération soit 4205.00 € H.T.

Soit un autofinancement de 10 295.00 € H.T.

✍ **Vœux du Maire**

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 07 janvier 2017 à 11 heures

✍ **Date du prochain Conseil municipal**

Il est fixé au mercredi 23.11.2016 – 20 heures

La séance est levée à 23 heures

le 26.10.2016

**Le Maire,
Brigitte LAURENT**

CR affiché le 07.11.2016